### DEPARTEMENT DE L'YONNE

# ARRONDISSEMENT D'AVALLON

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE**

## Nombre de conseillers :

En exercice: 73 Présents: 55 Absent(s): 4 Pouvoir(s): 14 Votants: 69

## Délibération n° 17-2018

# RESSOURCES **HUMAINES**

Retraite

Objet:

Etat des services validables CNRACL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le vingt-sept février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. SCHIER Gaston, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude. M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. FOREY Bemard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, M. SERIN Mickail, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD

Excusés: Argentenay: Mme TRONEL Catherine. Gland: Mme NEYENS Sandrine. Ravières: M. HELOIRE Nicolas, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Aisy-Sur-Armançon : M. BURGRAF Roland, Baon : M. CHARREAU Philippe, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, Villon: M. BAUDOIN Didier, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. MARONNAT Jean-Louis

Date de convocation : 21 février 2018

### Rappel du dispositif

La validation de services est une procédure facultative qui, pour les fonctionnaires, leur permet de rendre valable pour la retraite CNRACL des services effectués en qualité de non titulaire et certaines études moyennant le versement de cotisations rétroactives.

Tous les services effectués en qualité d'agent non titulaire de droit public sont obligatoirement validables dès lors que la demande a été effectuée dans les délais prescrits.

Les services doivent avoir été accomplis auprès des administrations de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics hospitaliers et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial. Ils doivent avoir été effectués de manière continue ou discontinue, à temps complet, temps partiel ou temps non complet, quelle que soit leur durée.

Ne sont pas validables, les services accomplis dans le cadre de contrats de droit privé ainsi que les services effectués en qualité de fonctionnaire à temps non complet (< au seuil d'affiliation; soit 28 heures hebdomadaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180227-17-2018-DE

### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2018

Publication: 02/03/2018

Considérant qu'un agent a fait partie des effectifs du SIVOM d'Ancy-Le-Franc du 8 janvier 1991 au 19 février 1991 en tant que contractuel et relevant donc du régime de l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC).

Considérant la date de la demande de l'intéressé auprès de la CNRACL (2004).

Considérant qu'il convient de valider les services de cet agent auprès de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour la période susmentionnée.

Madame la présidente propose,

- de valider le paiement des contributions rétroactives, soit 303,99 € correspondant aux services à valider d'un agent pour la période du 8 janvier 1991 au 19 février 1991,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6453 du budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	69	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE ces dispositions,

**AUTORISE** Madame la présidente à signer tout acte utile pour l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

Hause revect

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180227-17-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2018 Publication : 02/03/2018